

C O D E X A L I M E N T A R I U S

NORMES ALIMENTAIRES INTERNATIONALES



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

**PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS
EN VUE D'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS
AUX GROUPES DE PRODUITS**

CXG 84-2012

Adoptés en 2012. Amendés en 2017.

INTRODUCTION

L'extrapolation de résidus est le processus par lequel les concentrations de résidus sur les produits représentatifs sont utilisées pour estimer les concentrations de résidus sur des produits apparentés dans le même groupe ou sous-groupe de produits pour lesquels des essais n'ont pas encore été effectués. Les produits représentatifs sont choisis en fonction de leur importance commerciale et de la similitude de leur morphologie et des caractéristiques de résidus par rapport aux autres produits apparentés du groupe ou sous-groupe. Idéalement, les produits représentatifs sont les produits les plus importants du point de vue économique dans un groupe ou sous-groupe sur le plan de la production et/ou la consommation, et qui ont une charge alimentaire supérieure et des caractéristiques de résidus analogues par rapport aux autres produits du groupe ou sous-groupe. L'extrapolation des résidus est utilisée couramment par les responsables de la réglementation au plan international pour garantir que les exigences de données se situent à un niveau scientifiquement justifié pour l'évaluation du risque et que le processus réglementaire ne devienne pas inutilement contraignant en particulier pour les cultures mineures.

L'objectif du présent document est (1) de proposer des critères pour la sélection de produits représentatifs; (2) de proposer des exemples de produits représentatifs et (3) de fournir une justification détaillée pour la sélection des produits représentatifs.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les produits représentatifs dans chaque groupe et sous-groupes de produits de la Classification¹ seront sélectionnés et proposés sur base de l'examen de toutes les informations disponibles. Les principes suivants seront utilisés pour la sélection de produits représentatifs:

- Un produit représentatif contiendra très probablement les résidus les plus élevés.
- Un produit représentatif sera vraisemblablement un produit majeur en termes de production et/ou de consommation.
- Un produit représentatif aura vraisemblablement une morphologie, un mode de croissance, des problèmes de ravageurs et une portion comestible semblables aux produits apparentés au sein d'un même groupe ou sous-groupe de produits.

L'application des trois principes pour la sélection de produits représentatifs repose sur le postulat que tous les autres produits couverts par une limite maximale de résidus (LMR) de groupe, sont soumis au même modèle d'utilisation ou à des bonnes pratiques agricoles (BPA) analogues².

Pour faciliter l'utilisation dans le monde des LMR de groupes de produits, des produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés aux fins de la recherche de résidus dans des pays ou régions où la consommation alimentaire et/ou les zones de production de certains produits peuvent être différents.

Remarque: Dans le présent document, le tableau 1 est fourni pour (1) faire une distinction entre la sélection de produits représentatifs et la Classification elle-même; (2) proposer des exemples de produits représentatifs en parallèle avec les révisions respectives de Classification par groupes de produits du Codex; (3) offrir une certaine souplesse pour la sélection de cultures représentatives et (4) donner des orientations non seulement au Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) et à les membres du Codex, mais aussi à la Réunion mixte sur les résidus de pesticides (JMPPR), aux fabricants de produits chimiques et autres générateurs de données.

Des informations contextuelles détaillées concernant la production, la consommation, les LMR et caractéristiques et justifications pour la sélection des produits représentatifs selon les principes indiqués, ont été fournies dans les documents de travail examinés par le Comité lors du développement des produits représentatifs pour chaque groupe de produits.

ORIENTATIONS ET PROCÉDURES

À mesure que des propositions de révision sont formulées pour la révision de la Classification et que sont élaborées et présentées au CCPR pour examen de nouvelles révisions de groupes de produits, les propositions sur les produits représentatifs seront aussi présentées parallèlement aux révisions respectives de groupement de produits et seront avancées dans la procédure par étape du Codex en vue d'adoption par la Commission du Codex Alimentarius (CAC).

À mesure que des commentaires sont soumis sur les révisions de la Classification et sur les propositions de produits représentatifs sont et que celles-ci sont convenu par le CCPR et adoptés par la Commission, deux documents distincts seront tenus à jour: (1) Classification (sans mention des produits représentatifs) et (2) Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs.

¹ Classification des aliments de consommation humaine et animale (CXM 4-1989).

Il peut être conseillé à la JMPR d'utiliser les produits représentatifs adoptés par la Commission. Cependant, la JMPR peut utiliser d'autres produits représentatifs (y compris des produits ayant fait l'objet d'une demande expresse de la part d'un pays membre), au cas par cas. Il peut être demandé à la JMPR d'indiquer au CCPR les raisons pour lesquelles tout autre produit représentatif est utilisé, sur base de toutes les données disponibles.

PRODUITS REPRÉSENTATIFS DE SUBSTITUTION

Pour faciliter l'utilisation dans le monde des groupes de produits pour les LMR, des produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés aux fins de donner plus de souplesse pour la recherche de résidus effectuée dans différents pays ou régions où la consommation alimentaire et/ou les zones de production de certains produits peuvent être différentes. Le tableau 1 du présent document propose des exemples de produits représentatifs pour des groupes de produits. Compte tenu des différences nationales ou régionales, des produits représentatifs de substitution peuvent être proposés par un pays. Par exemple, le poireau peut être proposé comme produit représentatif alternatif pour les oignons verts dans le sous-groupe de Légumes bulbeux: oignons verts.

ORDRE DE PRIORITÉ POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS

Au cas où un produit représentatif ne répond pas aux trois principes exposés ci-dessus, un produit représentatif devra au moins être conforme aux deux premiers principes (contient probablement les plus fortes concentrations de résidus et constitue aussi un produit majeur en terme de production et d/ou de consommation).

Sélection de produits représentatifs

Lorsque des produits représentatifs sont utilisés pour extrapolation de concentrations de résidus aux autres membres d'un groupe de produits, il est supposé que les résidus dans d'autres membres du groupe de produits ne seront pas sensiblement différents des trouvés dans le produit représentatif. En l'espèce, les produits représentatifs sont de bons indicateurs de la fourchette supérieure de résidus qu'il faut s'attendre à rencontrer pour le groupe ou le sous-groupe, sur base de BAP semblables ou comparables et des autres informations disponibles.

Une LMR de groupe peut être estimée à partir de la concentration de résidus la plus élevée pour chacun des produits représentatifs ou du plus important ensemble de données combinées. Le principe ALARA³ doit être examiné lorsqu'il s'agit de savoir si l'ensemble de données de résidus doit être combiné et quel est l'impact potentiel des valeurs calculées utilisées dans l'évaluation du risque d'origine alimentaire

EXTRAPOLATIONS ÉLARGIES

Un produit représentatif doit répondre au moins aux deux premiers principes décrits ci-dessus, à savoir, contenir probablement le plus haut niveau de résidus et être un produit d'importance majeure en termes de production et/ou consommation. Cependant, il se peut qu'il ne corresponde pas toujours aux comportements de croissance, ou aux problèmes de ravageurs, ou n'ait pas la même morphologie que les autres produits d'un groupe ou d'un sous-groupe. Dans de tels cas, des extrapolations en dehors des membres d'un groupe de produits peuvent être appropriées. Celles-ci peuvent être examinées au cas par cas lorsque des produits (ayant des BPA similaires) sont d'une taille, forme et surface similaires. Des exemples de ces extrapolations élargies comprennent (1) le transfert de certaines LMR pour les fruits à pépins ou fruits à noyau à un fruit tropical; (2) lorsque les résidus sont tous <LOQ pour des usages d'herbicides en prélevé et (3) pour des traitements des semences pour des pesticides non systémiques.

² Soumission et évaluation des données de résidus de pesticides pour estimation des limites maximales de résidus dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (Section 6.7, Point a), document 197 de la FAO Production et protection des plantes, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome 2009 (Deuxième édition).

³ ALARA (as low as reasonable achievable / aussi bas que raisonnablement possible).

**TABLEAU 1. EXEMPLES DE SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS
TYPE 01 - FRUITS**

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 001 Agrumes	Citron ou Lime; Mandarine; Orange et Pummelo ou Pamplemousse	<u>Agrumes (FC 0001)</u> : Lime sanguin d'Australie; Lime du désert d'Australie; Lime ronde d'Australie; Lime digitée de Brown River; Calamondin; Citron; Clémentine; Pamplemousse; Combava; Kumquats; Citron; Lime; Lime, doux; Limequats; Mandarine; Mount White-lime; Lime sauvage de Nouvelle Guinée; Orange, amère; Orange, douce; Pummelo; Lime de Russell River; Lime de Tahiti; orange Trifoliata; Orange Unshiu; Yuzu
Sous-groupe 001A, Citrons et Limes	Citron ou Lime	<u>Citrons et Limes (FC 0002)</u> : Lime digité sanguin d'Australie; Lime du désert d'Australie; Lime ronde d'Australie; Lime digité de Brown River; Citron; Combava; Kumquats; Citron; Lime; Lime, doux; Limequats; Lime de Mount White; Lime sauvage de Nouvelle-Guinée; Lime de Russell River; Lime de Tahiti; Yuzu
Sous-groupe 001B, Mandarine	Mandarine	<u>Mandarines (FC 003)</u> : Calamondin; Clémentine; Mandarine; Orange Unshiu;
Sous-groupe 001C, Oranges, douce, amère	Orange	<u>Oranges, Douce, Amère (FC 004)</u> : Orange amère; Orange, douce; Orange Trifoliata
Sous-groupe 001D, Pummelos	Pummelo ou Pamplemousse	<u>Pummelos et Pamplemousse (FC 005)</u> : Pamplemousse; Pummelo
Groupe 002 Fruits à pépins	Pomme et poire	<u>Fruits à pépins (FP 0009)</u> : Pomme; Azéroles; Coing du Japon; Pommier sauvage; Nèfle du Japon; Loquat; Mayhaw; Nèfle; Poire Nashi; Poire; Poire Orientale; Coing; Sand Poire; Tejocote; Poire sauvage
Groupe 003 Fruits à noyau	Cerise, douce ou Cerise, amère; Prune ou Pruneau et Pêche ou Abricot	<u>Fruits à noyau (FS 0012)</u> : Cerise, noire; Cerise, Nankin; Cerise amère; Cerise, douce; Cerise, aigre; Cerise de Virginie; cerise sauvage d'Amérique; Bullace; Prune cerise; prune Chickasaw; Prune Damsons; Reine-claude; Prune Klamath; Prune Myrobolan; Prune Américaine; Prune maritime; Prune, japonaise; Prune Mirabelle; Plumcot; Pruneaux; Prunelle; Abricot; Abricot du Japon; Nectarine; Pêche

¹ Les produits représentatifs de substitution peuvent être sélectionnés sur base de différences régionales/nationales documentées concernant la consommation et/ou les zones de production.

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 003A, Cerises	Cerise, douce ou Cerise, aigre	<u>Cerises (FS 0013)</u> : Cerise, noire; Cerise, Nankin; Cerise aigre; Cerise, douce; Cerise, griotte; Cerise de Virginie; Cerise sauvage d'Amérique
Sous-groupe 003B, Prunes	Prune ou Pruneau	<u>Prunes (FS 0014)</u> : Bullace; Cerise Prune; Prune Chickasaw; Prunes Damsons; Reine-claude; Prune Klamath; Prune Myrobolan; Prune d'Amérique; Prune maritime; Prune du Japon, Prune Mirabelle; Plumcot; Pruneaux; Prunelle
Sous-groupe 003C, Pêches	Pêche ou abricot	<u>Pêche (FS 2001)</u> : Abricot; abricot du Japon; Nectarine; Pêche
Groupe 004 Baies et autres petits fruits	Mûre de ronces ou Framboise; Myrtille ou Groseille, cassis, rouge ou à maquereau; Baie de sureau; Raisin et Fraise	<u>Baies et autres petits fruits (FB 0018)</u> : Mûre de ronces; Mûre de Boysen; Mûre de haies; Framboise noire de Corée; Framboise de Corée; Mûre de Logan; Baie Olallie; Framboises, rouge, de Virginie; Muroise; Airelles; Myrtilles; Baies Aronia; Raisin d'ours; Myrtille commune; Airelle des marais; Airelle rouge, Myrtille à corymbes, Myrtille à feuilles étroites; Myrtille d'Argentine (œil de lapin); groseille Buffalo; Goyave du Chili; Airelle vigne du Mont Ida, Groseille, rouge, verte, cassis,; Groseille à maquereau; Épine vinette commune; Airelle bleuet (du Canada); Casseille; Amélanancier; Native curren; Riberris; Salal; Cynorrhodon; Olivello; Brimbelle, rouge; Baie de Myrica; Shépherdie; Che; Sureau; Viorne obier; Mûres; Phalsa; Sorbier des oiseleurs; Sorbier; Olivier de Bohême, Kiwai; Raisin de l'Amour; Raisins; Baie de Schisandra; Raisins de table; Tara vine; Raisin(pour vinification); Plaquebière; Grosse canneberge d'Amérique; faux mûrier; Kunzea pomifera; Vigne de Squaw; Partridge berry; Fraise; fraise des bois; Fraise, musquée
Sous-groupe 004A, Baies de ronces	Mûres de ronces ou Framboise	<u>Baies de ronces (FB 2005)</u> : Mûre de ronces; Mûre de Boysen; Mûres haies; Framboise noire de Corée; Framboise de Corée; Mûre de Logan; Baie Olallie; Framboises, rouge, noire; Mûroise

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 004B, Baies d'arbuste	Myrtille ou Groseille, cassis, rouge ou verte	<u>Baies d'arbuste (FB 2006)</u> : Airelles; Myrtilles; Baies Aronia; Raisin d'ours; Myrtille commune; airelle, des marais; Myrtille, rouge; Myrtille, Myrtille à corymbes, Myrtille à feuilles étroites; Myrtille d'Argentine (œil de lapin); Buffalo curreant; Goyave du Chili; Airelle vigne du Mont Ida, noire, rouge, verte; Groseille à maquereau; Épine vinette; Airelle bleuet (du Canada); Casseille; Amélanchier; Native curreant; Riberries; Cynorrhodon; Salal; Argousier; Brimbelle, rouge
Sous-groupe 004C, Baies d'arbuste, baies d'arbres	Baie de sureau	<u>Baies de grands arbuste, baies d'arbres (FB 2007)</u> : Baie de Myrica; Shépherdie; Che; Sureau; Viorne obier; Mûres; Phalsa; Sorbier; Amélanchier; olive de Bohême
Sous-groupe 004D, Petits fruits grimpants	Raisins	<u>Petits fruits grimpants (FB 2008)</u> : Kiwai; Raisin de l'Amour; Raisins; Baie de Schisandra; Raisins de Table; Tara vine; Raisins (vinification)
Sous-groupe 004E, Baie à croissance basse	Fraise	<u>Baie à croissance basse (FB 2009)</u> : Plaquebière; Grosse canneberge d'Amérique; Kunzea pomifera; Partridge berry; vigne de squaw; Fraise; Fraise des bois, Fraise, musquée

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
<p>Groupe 005 Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible</p>	<p>Olive; Figue ou Goyave et Datte</p>	<p><u>Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible (FT 0026):</u> Açai; Prune d’Afrique; Almondette; Prune de Cythère; Brahea Dulcis; Billardièr grimpanter; Arazá; Arbouser; Babaco; Palmier Bacaba; Bacaba-de-lequer; Cerise des Barbades (Acérola); Myrica rubra, rouge; Bignay; Bilimbi; Noix pain; Cabeluda; Cajou (pseudo fruit); Cambucá; Prune du Natal; Carouber; Anacarde; Mesua ferea; Olive de Ceylan; Cerise-du Rio Grande; Olive de Chine, noire; Olive de Chine, blanche; Noix de Chirauli; Prune verte; Prune Coco; Datte; Prune Davidsonia; Datte du désert; Palmier Doum d’Égypte; Eremophila Mitchellii; Figue; Manjack odorant; Groseille d’Abyssinie; Groseille de Ceylan,; Amla, Groseille Otaheite; Prune de Madagascar; Cerise du Brésil; Guabiroba; Goyave; Goyave, du Brésil; Goyave de Chine, Goyave du Costa Rica; Goyave Para; Guavaberry; Guayabillo; Prune mombin (mombin jaune); Prune Illawarra; Umbé; Imbu; Jaboticaba; Cerise de Jamaïque; Jambolan; Jamalac(wax jambu); Palmier à gelée; Jujube, datte chinoise; Jujube d’Inde; Gubinger; Kapundung; Karnada (Caranda); Kumquats; Kwai muk; Acronichia acidula; Limequats; Mangaba; Marian Prune; Mombin, Malayan; Mombin, pourpre; Pain de singe; Prune Monos; Mountain cherry; Nance; Natal Prune; Noni; Olives (olives de table); Papaye, Montagne; Pataué; Palmer pêche; Plaquemine, noire; Plaquemine du Japon; Pitomba; Pomerac; Rambai; Jamrosat; Rumberry; Raisin maritime; Sentul; Sete-capotes; Silver Aspen; Star fruit (carambole); Cerise de Cayenne; Tamarin (variétés douces); Uvalha; Water apple; Water berry; Water Poire</p>

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 005A, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – Petits	Olive	<p><u>Pelure comestible - petits (FT 2011)</u>: Prune d'Afrique; Almondette; Apple berry; Arboise; Cerise des Barbades (Acérola); Myrica rubra, rouge; Bignay; Noix pain; Cabeluda; Prune du Natal; Mesua ferea; Olive de Ceylan; Cerise-of-the-Rio-Grande; olive chinoise, noire; olive chinoise, blanche; Noix de Chirauli; Coco Prune; Desert date; Eremophila Mitchellii; Manjack odorant; Groseille d'Abyssinie; Groseille de Ceylan; Groseille, Otaheite; Prune de Madagascar; Cerise du Brésil; Guabiroba; Goyave berry; Prune mombin(jaune mombin); Illawarra Prune; Cerise de Jamaïque; Jambolan; Jamalac (wax jambu); Jujube de Chine; Prune Kaffir; Gubinge; Karnada (Caranda); Kumquats; Kapundung; Acronichia acidula; Limequats; Prune Monos; Cerise, montagne; Olives (olives de table); Plaquemine, noire; Pitomba; Rumberry; Raisin maritime; Sete-capotes; Silver Aspen; Water apple; Water berry; Water Poire</p>
Sous-groupe 005B, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – grands	Figue or Goyave	<p><u>Pelure comestible - grands (FT 2012)</u>: Prune de Cythère; Arazá; Babaco; Bilimbi; Cajou (pseudo fruit); Cambucá; Caroube; Cashew apple; Prune verte; Prune Davidsonia; Figue; Amla; Goyave du Brésil; Goyave de Chine, Goyave du Costa Rica; Goyave, Para; Guayabillo; Imbu; Imbu; Jaboticaba; Jujube, Inde; Kwai muk; Mangaba; Marian Prune; Mombin, Malayan; Mombin, pourpre; Pain de singe; Nance; Natal Prune; Noni; Papaye, montagne; Plaquemine du Japon; Pomerac; Rambai; Jamrosat; Sentul; Star fruit (carambole); Cerise de Cayenne; Tamarin (variétés douces); Uvalha</p>
Sous-groupe 005C, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, à pelure comestible – Palmiers	Date	<p><u>Pelure comestible - Palmiers (FT 2013)</u>: Açai; Brahea Dulcis; Bacaba palm; Bacaba-de-leque; Datté; Palmier Doum d'Égypte; Palmier à gelée; Patauí; Palmier Pêche</p>

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 006 Fruits tropicaux et subtropicaux - pelure non comestible	Litchi (lychee); ou Quenettier ou Longane; Avocat; Grenade ou Mangue; Banane et Papaye; Atemoya; Ananas; Pitaya; Opuntia; Kiwi ou Fruit de la passion et Muriti ou Borasse	<u>Fruits tropicaux et subtropicaux - pelure non comestible (FI 0030)</u> : Abiu; Aisen; Pomme Akée; Atemoya; Avocat; Bacuri; fruit Bael; Banane; Binjai; Biriba; Fruit à pain; Raisin Birman; Pouteria Campechiana (fruit-œuf); Capuacú; Cempedak; Cherimoya; Pomme cannelle; Durian; Pomme d'éléphant; Etambe; Feijoa; Grandilla; Grandilla, géante; Guriri; Ilima; Ingá; Pomme de jacque; Jatobá; Pomme de kei; Kiwi; Kokam; Langstat; Lanjut; Longane; Lucuma; Litchi (lychee); Mabolo; Madras-thorn; Mammy apple; Manduro; Mangue; Mangifera fétide, Saipan; Mangoustan; Marang; Genipa americana; Matisia; Prosopis; Mongongo; Arbre pain de singe; Monstera; Muriti; Narangille; Paho(akée); Borasse; Papaye; Fleur de la passion, Passiflore alata; Fruit de la Passion; banane; Pawpaw/asimina; Pawpaw/asimina, petites fleurs; Pelipisan; Pequi; Plaquemine de Virginie; Ananas; Pitaya; Grenade; Poshte; Opuntia, Pulasan; Quandong; Rambutan; Saguaro; Salak; Sapodille; Sapote, noire; Sapote, verte; Sapote, Mammey; Sapote, blanche; Petai; Feuille de satin; Pandanus; tamarin de Sierra Leone; Soncoya; Corrosol; Quenettier; Caïnite; Pomme cannelle; Sun sapote; Tamarillo (tree tomato); Tamarin des Indes; Dialium indum; Wampi; Pomme de lait; Loquat sauvage
Sous-groupe 006A, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Petits	Litchi (lychee) ou Quenettier ou Longane	<u>Pelure comestible – petits (FI 2021)</u> : Aisen; fruit Bael; Raisin Birman; Ingá; Litchi (lychee); Longane; Tamarin d'Inde; Manduro; Matisia; Prosopis; Mongongo; Pawpaw/asimina, petites fleurs; Feuille de satin; tamarin de Sierra Leone; Quenettier; Dialium indum; Wampi; Pomme de lait (pomme étoile)
Sous-groupe 006B, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible - Grands	Avocat; Grenade ou Mangue; Banane et Papaye	<u>Pelure lisse non comestible - Grands (FI 2022)</u> : Abiu; Pomme Akée; Avocat; Bacuri; Banana; Binjai; Campeche; Capuacú; Etambe; Feijoa; Jatobá; Pomme de kei; Kokam; Langstat; Lanjut; Lucuma; Mabolo; Mango; Mangifera fétide, Saipan; Mangoustan; Narangille; Paho; Papaye; Pawpaw/asimina; Pelipisan; Pequi; Plaquemine de Virginie; Grenade; Quandong; Sapote, noire; Sapote, verte; Sapote, blanche; Petai; Caïnite; Tamarin des Indes; Tamarillo (tree tomato); Loquat sauvage

Groupe/sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 006C, Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes, pelure non comestible, r�che ou velue- Grands	Atemoya et Ananas	<u>Pelure non comestible, r�che ou velue- Grands (FI 2023)</u> : Atemoya; Biriba; Fruit � pain; Cempedak; Cherimoya; Pomme cannelle; Durian; Pomme d'�l�phant; Ilima; Pomme de jacque; Mammy apple; Genipa americana; Marang; Arbre pain de singe; Ananas; Poshte; Pulasan; Rambutan; Sapodille; Sapote, Mammey; Pandanus; Soncoya; Corrosol; Pomme cannelle; Sun sapote
Sous-groupe 006D, Fruits tropicaux et subtropicaux h�t�rog�nes, pelure non comestible, - Cactus	Pitaya et Opuntia	<u>Pelure non comestible, - Cactus (FI 2024)</u> : Pitaya; Opuntia; Saguaro
Sous-groupe 006E, Fruits tropicaux et subtropicaux h�t�rog�nes, pelure non comestible - Grimpants	Kiwi ou Fruit de la passion	<u>Pelure non comestible - Grimpants (FI 2025)</u> : Barbadine; Barbadine, G�ante; Kiwi; Monstera; Fleur de la passion, Passiflore alata; Fruit de la passion; Curuba
Sous-groupe 006F, Fruits tropicaux et subtropicaux h�t�rog�nes, pelure non comestible - Palmiers	Muriti ou Borasse	<u>Pelure non comestible - Palmiers (FI 2026)</u> : Coco des plages, jeune; Guriri; Muriti; Borasse; Salak

**TABLEAU 2. EXEMPLES DE SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS
TYPE 02 – GROUPES DE VÉGÉTAUX**

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 009 Légumes bulbeux	Oignon et Oignon de printemps ou Poireau	<u>Légumes bulbeux (VA 0035)</u> : Ciboulette; ciboulette chinoise; hémérocalle; Elegans hosta; Fritillaire (bulbe); Fritillaire (fanés); Ail; fanes d'ail; Ail, ail d'Orient; Ail rocamboule; Kurrat; Ail penché; Poireau; Lys; Oignon de Beltsville bunching; Oignon; Oignon Chinois; Oignon frais; Oignon macrostem; Oignon, perlé; Oignon patate; Ciboule; Échalote; Oignon argenté; Oignon de printemps; Oignon d'Égypte; Ail des bois
Sous-groupe 009A, Oignons	Oignon	<u>Oignons (VA 2031)</u> : Hémérocalle; Fritillaire (bulbe); Ail; Ail d'Orient; Ail rocamboule, Lys; Oignon; Oignon, chinois; Échalote; Oignon argenté
Sous-groupe 009B, Oignons verts	Oignon de printemps ou Poireau	<u>Oignons verts (VA 2032)</u> : ciboulette; ciboulette chinoise; Elegans hosta; Fritillaire (fanés); Ciboule de Chine; Kurrat; Ail penché; Poireau; Oignon de Beltsville bunching; Oignon, frais; Oignon macrostem; Oignon perlé; Oignon, patate; Ciboule; Oignon de printemps; Oignon d'Égypte; Ail des bois
Groupe 010 Légumes du genre Brassica (à l'exception des légumes-feuilles Brassica)	Brocoli (pourrait être partiellement remplacé par Chou-fleur) et Chou, pommé ou Chou chinois (type Pe-tsai) et Choux de Bruxelles et Chou-rave	<u>Légumes du genre Brassica (à l'exception des légumes-feuilles Brassica), Choux à inflorescence (VB 0040)</u> : Brocoli; Chou de Bruxelles; Chou, pommé; Chou chinois (type Pe-tasi); Chou-fleur; Kohlrabi; Moutarde chinoise
Sous-groupe 010A, Brassica à inflorescence	Brocoli (pourrait être partiellement remplacé par Chou-fleur)	<u>Brassica à inflorescence (VB 0042)</u> : Brocoli; Chou-fleur
Sous-groupe 010B, Brassica pommé	Chou pommé ou Chou chinois (type Pe-tsai) et Choux de Bruxelles	<u>Brassica pommé (VB 2036)</u> : Choux de Bruxelles; Chou pommé; Chou chinois (type Pe-tsai)
Sous-groupe 010C, Brassica- tige	Chou-rave	<u>Brassica-tige (VB 2016)</u> : Chou-rave; Moutarde chinoise

¹ Produits alternatifs pouvant être sélectionnés sur base de différence régionale/nationale documentée dans les régimes de consommation et/ou les zones de production.

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 11 Légumes-fruits, Cucurbitacées	Concombre et Courgette et/ou gourde (courge) et Melon (<i>Cucumis melo</i>)	<u>Légumes fruits, cucurbitacées (VC 0045)</u> : Melon à corne; pomme de merveille ; Melon amer; Calebasse; Casabanana; Chayotte; Chieh-qua ;concombre chinois ;Concombre ; (concombre à Cornes); Concombre d'âne; Margose lisse; Gac ; Cornichon; Cornichon d'Inde occidentale; Gourde serpent, amère; Gourde, buffalo, Courge cannellée, Courge de Siam, autres courge; Courge pointue, Courge ronde, Gourde-épines d'Inde, Tindola, Serpent gourde du Japon, Melon de Corée, Loofah, anguleux; Loofah, lisse; Melons, sauf pastèque; Melon (nara) ; Potiron ; Serpent gourde; Courgette; Takaco; Pastèque; Courge cireuse fruit mature; Courge
Sous-groupe 11A, Légumes-fruits, Cucurbitacées – Concombres et Courgettes	Concombre et Courgettes et/ou Gourde (courge)	<u>Légumes-fruits, cucurbitacées telles que Concombres et Courgettes (VC 2039)</u> : Pomme de merveille; Melon amer; Calebasse; Chayotte; Chieh qua; concombre chinois ;Concombre ; (concombre à Cornes); Concombre d'âne; Margose lisse; Gac ; Cornichon; Cornichon d'Inde occidentale; Gourde serpent, amère; Gourde, buffalo, Courge cannellée, Courge de Siam, autres courges;Courge pointue, Courge ronde, Gourde-épines d'Inde, Tindola, Serpent gourde du Japon, Loofah, anguleux; Loofah, lisse; Serpent gourde; Courge d'été; Takaco
Sous-groupe 11B, Légumes-fruits, Cucurbitacées - Melons, Potirons et Courges d'hiver	Melon (<i>Cucumis melo</i>)	<u>Légumes-fruits, cucurbitacées cucurbitacées telles que les melons, citrouille et/ou courge (VC 2040)</u> : Melon à corne; Casababana;, Melons, à l'exception de la pastèque; Melon, nara, Potiron; pastèque, Courge cireuse (fruit mature) courge d'hiver
Groupe 012 Légumes-fruits, autres que les Cucurbitacées	Un cultivar d'une variété de grande Tomate et un cultivar d'une variété de petite Tomate et Piment doux et Piment fort et Un cultivar d'une variété de grande aubergine et/ou de tomate et un cultivar d'une petite variété d'aubergine et/ou de tomate	<u>Légumes fruits, autres que les cucurbitacées (VO 0050)</u> : Aubergine africaine; Tomate en grappe; Tomate cerise; Cocona; Tomate groseille; Aubergine; Myrtille de jardin (Garden huckleberry); Baie de Goji; Lanternes japonaises, Martynia; Okra; Aubergine pois; Poire-melon; Piments, forts; Piments doux; Roselle; Aubergine écarlate; Morelle Sunberry; Tomatille; Tomate; Aubergine Thai
Sous-groupe 12A, Tomates	Un cultivar d'une variété de grande tomate et un cultivar d'une variété de petite tomate	<u>Tomates (VO 2045)</u> : Tomate en grappe; tomate cerise; Cocona; tomate groseille; Myrtille de jardin (Garden huckleberry); Baie de Goji; Lanternes japonaises; Morelle Sunberry; Tomatille; Tomate

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 12B, Piment et produits similaires au piment	Piment doux et Piment fort	Piments (VO 0051): Martynia; Okra; Piments forts; Piments doux; Roselle.
Sous-groupe 12C, Aubergine et produits similaires à l'aubergine	Un cultivar d'une variété de grande aubergine et/ou de tomate et un cultivar d'une variété de petite aubergine et/ou tomate	<u>Aubergines</u> (VO 2046): Aubergine africaine; Aubergine; Aubergine pois; Poire-melon; Aubergine écarlate; Aubergine Thaï
Groupe 013 Légumes-feuilles (y compris les légumes-feuilles du genre Brassica)	Laitue pommée et/ou Laitue en feuilles et Épinard et Verts de moutarde ou Chou frisé ou Brocoli ou Chou Chinois ou fanes de radis et Feuilles de patate douce ou feuilles de dictame et Feuilles de vigne et Kangkong ou Mimosa aquatique ou Cresson et Chicorée witloof (endive) (pousses) et Feuilles de chayote ou Feuilles de citrouille et Laitue à cueillir ou tout autre culture pouvant être utilisée comme jeunes feuilles (récoltée jusqu'à la phase de développement de 8 feuilles) et Pousses de haricot mungo	<u>Légumes-feuilles (y compris légumes-feuilles du genre Brassica)</u> (VL 0053): Pousse d'acacia; feuilles d'aubergine africaine; solanacée africaine; Agretti; Feuilles de maceron; pousses de luzerne; feuilles d'amarante; Feuilles de Dictame; Aster des Indes; Ayoyo, Jeunes feuilles; Feuilles de Margose; Feuilles de pois Bambara; Germes d'Orge; Feuilles de Platycodon chinois; Feuilles de Moringa Ben; Bitawiri; Ndolé, feuilles amères; Courgette Blackjack, Liciet de Chine; Brocoli chinois ; Brocoli rave ; Moutarde d'Éthiopie; Chou. Crambe maritime; Feuilles de cassave; Cat's Wiskers; Cham-chwi; Cham-namul; Cham-ssuk; Blette; Feuilles de Chayotte; Cerfeuil; Feuilles de Chicorée; feuilles de piments forts; Chou chinois (type Pak-choi); Tah Tsai; Chipilin; Cresson alénois; Barbarée (cresson de terre); Chrysanthème, Feuilles comestibles; Feuilles de haricot commun; Mâche; Laitue romaine; Cosmos; feuilles de dolique; Pissenlit ; Dang-gwi; Feuilles d'hémérocalle; Oseille; Dolnammul; Ebolo; Endive; Fame flower; Célosie Feather cockscomb; Chou d'ornement; Salicorne commune; Godeulppaegi; Gom-chwi; feuilles de Chénopode; Feuilles de vigne ; salade de Hanovre; Croc de sorcière; Feuilles de Coccina grandis; Persil japonais; Jute; Feuilles de Kajurura; Kangkong; Chou frisé ; Feuilles de chou-rave; Komatsuma; Laitue amère; Laitue pommée; Laitue à cueillir; feuilles de Maca; Feuilles de mauve; Melientha; Mizuna; Feuilles de baobab africain (pain de singe) ; Jeune pousse de Haricot Mungo ; Verts de moutarde; Moutarde tubéreuse de Chine; Épinard de Nouvelle-Zélande; Feuilles d'Okazi ; Arroche; Feuilles de papaye; Feuilles d'arachide; Feuilles de Perilla; Feuilles de plantain; Feuilles de Sceau de Salomon; Feuilles de potiron; Moutarde de Chine à pétiole pourpre; Pourpier; Pourpier d'hiver; Feuilles de radis; pousse de radis; Feuilles de raiponce; Verts de colza; Feuilles de Roselle; Roquette; Rutabaga verdure; Feuilles de salsifis; feuilles Sanmaneul; Bourse à pasteur; poivre Sichuan

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
		germes; Sowthistle; feuilles de fèves de soja; pousses de soja ; Plante araignée; Epinard; Epinard. Chou Ssam; Sseum-ba-gwi; Feuilles de patate douce; Épinard cardon; Feuilles de Tannier; feuilles de Taro; Cédrèle; fanes de navet; feuilles Ulluque; feuilles de violette chinoise (plante de velours- gynura aurantiaca); Violette chinoise; feuilles de Wasabi; Marsilea; cresson de fontaine; Mimosa aquatique; Cabombacée (water shield); Roquette sauvage; Arbre White led; Chicorée (pousses); feuilles d'igname.
Sous-groupe 013A, Légumes feuilles	Laitue pommée et/ou Laitue en feuilles et Épinard	<u>Légumes-feuilles (VL 2050)</u> : Feuilles d'aubergine africaine; solanacée africaine; Agretti (soude commune); Feuilles d'Amarante; Aster des Indes; Ayoyo; Feuilles de pois Bambara; Pousses d'orge; Bitawiri; Ndolé, feuilles amères; Courgette Blackjack; Lyciet de Chine; Cat's Wiskers (Cleome Gynandra); Cham-chwi; Cham-na-mul; Cham-ssuk; Blette; Cerfeuil; Feuilles de chicorée; Feuilles de piments forts; Chipilin; Feuilles comestibles de chrysanthème; Feuilles de haricot commun; Mâche; Laitue romaine; Cosmos; Feuilles de dolique; Pissenlit; Dang-gwi; Feuilles d'Hémérocalle; Oseille; Dolnammul; Ebolo; Endive; Fame flower; Célosie; Salicorne commune; Go-deul-ppae-gi; Gom-chwi; feuilles de Chénopode; Croc de sorcière; Persil japonais; Jute; Laitue amère; Laitue pommée; Laitue à cueillir; Feuilles de mauve; Épinard de Nouvelle Zélande; Arroche; Feuilles d'arachide; Feuilles de Perilla; Feuilles de Plantain; Feuilles de Sceau de Salomon; Pourpier; Pourpier d'hiver; Feuilles San-ma-neul; Sonchus; Feuilles de soja; Chlorophytum comosum (herbe vaudoise – plante araignée); Épinard; Épinard indien; Seumbagwi; Epinard Tanier; Violet, Chinois.
Sous-groupe 013B, Légumes-feuilles de type Brassica	Verts de moutarde ou Chou frisé ou Brocoli, Chou chinois ou fanes de radis	<u>Légumes-feuilles du genre Brassica (VL 0054)</u> : Brocoli, Chinois; Brocoli rave; Chou; Moutarde d'Éthiopie; Chou Crambe maritime; Chou chinois (type Pak-choi); Tah Tsai; Cresson alénois; Barbarée; Chou d'ornement; Salade de Hanovre; Chou frisé; Feuilles de chou-rave; Komatsuma; Feuilles de Maca; Mizuna; Verts de moutarde; Moutarde de Chine tubéreuse; Moutarde de chine à pétiole pourpre; Fanes de radis; Fanes de colza; Roquette; Fanes de rutabaga; Molette du berger; Chou Ssam; Fanes de navet; Feuilles de Wasabi; Roquette sauvage.

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 013C, Feuilles de légumes-racine et tubercule	Feuilles de patate douce ou feuilles de dictame	<u>Feuilles de légumes-racine et tubercule (VL 2052)</u> : Feuilles de maceron; feuilles de dictame, Feuilles de Platycodon (campanule à grande fleur); Feuilles de cassave; feuilles de raiponce; Feuilles de salsifis; Feuilles de patate douce; Feuilles de Tannier ; Feuilles de Taro; Feuilles d'Ulluque; Feuilles de gynura aurantiaca; Feuilles d'Igname.
Groupe 013D, Feuilles d'arbres, d'arbustes, et de rampants/grimpants	Feuilles de vigne	<u>Feuilles d'arbres, d'arbustes et de rampants/grimpants (VL 2053)</u> : Pousses d' Acacia; Feuilles de Moringa ben ; Feuille de vigne; Melientha; Feuilles de baobab africain (pain de singe); Feuilles de papaye; feuille de Roselle (Oseille de Guinée); Pousse de poivrier de Sichuan; Cédrele de Chine; Arbre White led
Sous-groupe 013E, Légumes-feuille aquatiques	Kang kong ou (Neptunia Oleracea) Mimosa aquatique ou Cresson de fontaine	<u>Légumes-feuilles aquatiques (VL 2054)</u> : Kang kong; Marsilea; Cresson de fontaine; Mimosa aquatique; Cabombacée (Brasenia).
Sous-groupe 13 F, Chicorée Witloof	Chicorée witloof (endive) (pousses)	<u>Chicorée witloof (VL 2832)</u> : Chicorée witloof (endive)(pousses)
Sous-groupe 13 G, Feuilles de cucurbitacées	Feuilles de Chayotte ou Feuilles de citrouille	<u>Feuilles de cucurbitacées (VL 2056)</u> : Feuilles de Margose; Feuilles de Chayotte; Feuilles de Coccina grandis; Kahurura, Feuilles de potiron.
Sous-groupe 13 H, Jeunes feuilles	Laitue (à cueillir) en feuilles ou tout autre culture pouvant être utilisée comme jeune feuilles (récoltée jusqu'à la phase de développement de 8 feuilles)	<u>Jeunes feuilles (VL 2057)</u>
Sous-groupe 13 I, Germes	Germes de haricot mungo	<u>Germes (VL 2058)</u> : Germes de luzerne (Alfa-alfa); germe de Haricot Mungo; Pousses de radis; Germe de soja.

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 14 Légumineuses	Haricots avec gousse (Phaseolus spp.) et/ou Pois avec gousse (Pois cultivé ou Pois mangetout) et Haricots avec graines vertes immatures sans gousse (Phaseolus spp.) et Pois cultivé et Pois bambara (Graine immature)	Légumineuses (VP 0060): Haricots avec et sans gousse (Phaseolus spp.); Haricot avec et sans gousse (Vigna spp.); Pois de terre (pois bambara); Ben moringa; Fève; Dolique mongette; Pois chiche; Haricot commun (poroto); Dolique (pois à vache); Pois cultivé; Haricot ailé; Gesse; Haricot de Guar; Haricot Jack (Canavalia); Haricot Lablab (dolique d'Égypte); Lentille; Haricot de Lima; Lupin; Haricot Mat (ou papillon); Ambérique verte (haricot mungo); Pois avec ou sans gousse (Pisum ssp); Arachide (immature) Pois d'Angole; Pois mangetout; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Petai; Haricot sabre; Haricot Urd; Pois mascate; Pois carré; Dolique asperge (pois kilomètre).
Sous-groupe 14A, Haricots avec gousse	Haricots avec gousse (Phaseolus spp.)	<u>Haricots avec gousse (VP 2060):</u> Haricots avec gousse, (Phaseolus spp.); Haricots avec gousse (Vigna spp.); Fève; Dolique mongette; Haricot commun (poroto); dolique (pois à vache); Haricot ailé; Haricot de Guar; Canavalia; Haricot Lablab (dolique d'Égypte); Haricot Mat (ou papillon); Ambérique vert; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Petai; Haricot sabre; Haricot Urd; Dolique asperge (pois kilomètre).
Sous-groupe 14B, Pois avec gousse	Pois avec gousse (Pois potager ou pois mangetout) et/ou haricots avec gousse (Phaseolus spp.)	<u>Pois avec gousse (VP2061):</u> Pois avec gousse (pisum ssp); Ben Moringa; Pois chiche; Pois cultivé; Gesse; Lentille; Pois d'angole ; pois mangetout; Pois ailé
Sous-groupe 14C Haricots avec graine immature sans gousse	Haricots avec graines vertes immatures sans gousse (Phaseolus spp.)	<u>Haricots à graines immatures sans gousse (VP 2062):</u> Haricot, écosé (Phaseolus spp.); Haricot écosé (Vigna spp.); Fève écosée; dolique mongette; Haricot commun; dolique (pois à vache); Haricot ailé; Canavalia; Haricot Lablab (ou haricot d'Égypte); Haricot de Lima; Lupin; Haricot mat (ou papillon); Haricot d'Espagne; Soja; Petai; Pois mascate.
Sous-groupe 14D Pois immature sans gousse	Pois cultivé	<u>Pois immature sans gousse (VP 2063):</u> Pois écosés (Pisum ssp); Pois chiche; Pois cultivé; Lentille; Pois d'angole.
Sous-groupe 14E, Haricots et pois souterrains	Pois de terre (pois de bambara) graines immatures)	<u>Haricots et pois souterrains (VC 2064):</u> Pois de terre (pois de bambara)(graines immatures); arachide (immature)
Groupe 15 Légumes secs	Haricots secs (Phaseolus spp.) et/ou Pois sec (Pisum spp.)	<u>Légumes secs (VD 0070):</u> Haricots (Phaseolus spp.); Haricots (Vigna spp.); Haricot Azuki; Pois tubéreux africain, pois de terre (pois de Bambara); Fève; Pois chiche; Haricot commun; Dolique (pois à vache); Pois fourrager; Haricot

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
	et Fève de Soja sèche et Pois Bambara (sec)	ailé; Gesse; Haricot de Guar; Horse gram; Canavalia; Macrotyloma geocarpum; Haricot Lablab bean; Lentille; Haricot de Lima; Lupin; Haricot Morama; Haricot mat (ou papillon); Haricot mungo; Pois ; Pois (pisum spp) Pois d'angole ; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Haricot sabre ; Soja; Haricot Tépari; Thick bean (gros haricot) ; Vicia ;Haricot Urd; Pois mascate; Pois ailé; dolique asperge.
Sous-groupe 15A, Haricots secs	Haricots secs (<i>Phaseolus spp.</i>) et/ou Pois sec (<i>Pisum spp.</i>) et Fève de Soja sèche	<u>Haricots secs (VD 2065)</u> : Haricots (<i>Phaseolus spp.</i>); Haricots (<i>Vigna spp.</i>); Haricot Adzuki ; Pois tubéreux africain; Pois de terre (pois de bambara); Fève; Haricot commun; Vicia commun ; Pois d'angole (pois à vache); Haricot ailé; Haricot de Guar; Horse gram; Canavalia; ; Haricot Lablab; Haricot de Lima; Lupin; Haricot Morama; Haricot mat (ou papillon); Haricot de mungo; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Haricot sabre ; Haricot Tépari; Thick bean ; Haricot Urd; Pois mascate; Pois ailé; Vicia ; dolique asperge.
Sous-groupe 15B, Pois secs	Pois, sec (<i>Pisum spp.</i>) et/ou haricots, sec (<i>Phaseolus spp.</i>)	<u>Pois sec (VD 2066)</u> :_Pois (<i>Pisum spp</i>); Pois chiche; Pois fourrager; Gesse; Lentille; Pois d'angole.
Sous-groupe 15C légumes secs souterrains	Pois bambara (pois de terre) (sec)	<u>Légumes secs souterrains (VD 2067)</u> : Pois de terre (pois de bambara); arachide de kersting
Groupe 16 Légumes-racines et tubercules	Carotte et Radis et Betterave sucrière ou betterave et Pomme de terre ou patate douce et Sagittaire	<u>Légumes-racines et tubercules (VR 0075)</u> : Alocasia; Glycine tubéreuse; Arracacha; Sagittaire; Dictame; Dictame de Guinée; Dictame de Polynésie; Banane d'Abyssinie; Betterave rouge; Platycodon de Chine; Grande Bardane, ou bardane comestible; balisier comestible; Carvi, cumin noir; Carotte; Cassave; Massette; Céleri; Racine de Chayotte; Cerfeuil tubéreux ; Racine de Chicorée; Crosne du Japon; Pomme de terre de Madagascar; Châtaigne d'eau chinoise; Dolique sauvage; Racine de pissenlit; Deodeok; Gesse tubéreuse; Igname pied d'éléphant; tubercule de Gastrodia; Taro géant des marais ; Ginseng; Racine de haricot ailé; Raifort; Topinambour; Pomme de terre Kaffir; Konjac; Kudzu; Racine de Ladybell; Lotus tuber; Maca; Vigne de Madère; Mashua; Mauka; Racine d'astragale membraneuse; Moutarde tubéreuse de Chine, tubercule; Oca; Ol bang gae; Persil tubéreux; Panais; Vigna lanceolata; Conopode dénudé ; Pomme de terre; Radis; Radis, noir; Radis blanc; Racine de Raiponce; Salsifis; Scorsonère d'Espagne; Scorsonère; Chervis; Betterave sucrière; Rutabaga; Patate douce; Chou Caraïbes; Taro; Gland de terre; Ti palm; Navet potager; Ulluco ;

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
		Châtaigne d'eau; Poire de terre; Pois patate ; Jicama.
Sous-groupe 16A Légumes-racines	Carotte et Radis et Betterave sucrière ou Betterave rouge	<u>Légumes-racines (VR 2070)</u> ; Betterave rouge; Platycodon chinois; Grande Bardane, ou bardane comestible; Carvi, cumin noir; Carotte; Céleri-rave; Cerfeuil tubéreux; Racine de chicorée; Racine de pissenlit; Deodeok; Ginseng; Raifort; Kudzu; Racine de Ladybell (radix adenophora); Maca; Vigne de Madère; Mauka; Murnong, Moutarde tubéreuse de Chine; Persil tubéreux ; Pencil yam (Vigna lanceolata); Radis; Radis noir; Radis blanc ; Racine de raiponce; Salsifis; Scorsonère d'Espagne; Scorsonère; Chervis; Betterave sucrière; Rutabaga, (chou-navet) ; Ti palm; navet potager.
Sous-groupe 16B Légumes- tubercules et cormes	Pomme de terre ou Patate douce	<u>Légumes-tubercules et cormes (VR 2071)</u> : Alocasia; Glycine tubéreuse; Arracacha; Dictame; Dictame de Guinée; Dictame de Polynésie; Banane d'Abyssinie; Canna comestible; Cassave; Racine de Chayotte; Crosne du Japon; Pomme de terre de Chine; Dolique sauvage; Gland de terre; Igname pied d'éléphant ; tubercule de Gastrodia; Taro géant des marais ; Racine de pois carré; Topinambour; Pomme de terre Kaffir; Konjac; Mashua; Oca; Conopode dénudé; Pomme de terre; Patate douce; Chou Caraïbes; Taro; Gland de terre; Ulluco; Poire de terre; Ignames, Pois patate.
Sous-groupe 16C Légumes-racines et tubercules aquatiques	Sagittaire	<u>Légumes-racines et tubercules aquatiques (VR 2072)</u> : Sagittaire; Masette; Châtaigne d'eau; tubercule de lotus; Ol-bang-gae.
Groupe 17 Légumes-tiges et à côtes	Céleri et Asperge et/ou Artichaut	<u>Légumes-tiges et à côtes (VS 0078)</u> : Agave; Artichaut; Asperge; Pousse de bambou; Collets comestibles de bardane; Cardon; Céleri; Laitue de Chine; Pousse de Dok-hwal; Jeune pousses de Du-reup; pousses de Eum-na-mu; Fenouil, Bulbe, Fougères comestibles; Pétaite du Japon; Cœurs de palmier; Figue de barbarie; Rhubarbe; Crambe maritime; Tiges de patate douce; tiges de Taro; Udo; Persil japonais (Ache des marais); Zuiki.
Sous-groupe 17A, Tiges et pétioles	Céleri	<u>Tiges et pétioles (VS 2080)</u> : Collets comestibles de Bardane; Cardon; Céleri; Laitue de Chine; Fenouil, bulbe; Pétaite du Japon; Rhubarbe; Tiges de patate douce; Tiges de Taro; Zuiki.
Sous-groupe 17B, Jeunes pousses	Asperge	<u>Jeunes pousses (VS 2081)</u> : Agave; Asperges; pousses de bambou; Pousses de Dok-hwal; Jeunes pousses de Du-reup; Pousse

Groupe / Sous-groupe du Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
		d'Eumnamu; Fougères comestibles; Crambe maritime; Udo.
Sous-groupe 17C, Autres	Artichaut	Autres légumes-tiges et à côtes (VS 2082) Artichaut; Cœurs de palmier; Figues de Barbarie; Persil japonais.
Groupe 18 Champignons comestibles	Champignons	<u>Champignons comestibles (VF 2084)</u> : champignons comestible sauf champignons de culture; Cyclospora aegerita; Blewit (<i>Lepista nuda</i> (pied bleu)); Buna shimeji; Sparassis; Cèpe; Chanterelle; Enoki; Oreille de Judas; Coprin noir d'encre; Poule des Bois; Morille; Nameko; <i>Phallus indusiatus</i> ; Pleurote; Matsutake (champignon des pins); Pom pom; Ganoderme luisant (reishi); Shiitaké (lentin du chêne); Shimeji; Volvaire volvacée; Strophaire; Truffe; Wangsongi; Trémelle en fuseau; Oreille du diable.

**TABLEAU 3. EXEMPLES DE SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS
TYPE 03 - GROUPES DES GRAMINÉES**

Groupe / Sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs ¹	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 020 Graines céréalières	Blé et Orge et Riz et Sorgho et Maïs et Maïs doux	<u>Graines céréalières (GC 0080)</u> : Amaranthe, grain; Maïs nain (grains immatures); Orge; Sarrasin ; Sarrasin de Tartarie; Alpiste des Canaries (annuelle) ; Canihua; Chia; épis de maïs (grains plus épis sans enveloppe); Cram-cram; Fonio ; Huauzontle; Larmes de Job ; Maïs ; Millet; Avoine; Maïs à éclater (pop-corn); Psyllium sp., Quinoa; Riz; Ris africain ; Seigle; Sorgho; Maïs doux (tous les grains sans l'épis et l'enveloppe); Teff ou Tef; Téosinte; Triticale; Blé; Riz sauvage
Sous-groupe 020A, Blé, grains similaires et pseudo-céréales sans l'enveloppe	Blé	<u>Blé, grains similaires et pseudo-céréales sans l'enveloppe (GC 2086)</u> : Amaranthe, grain; Canihua; Chia; Cram-cram; Huauzontle; Psyllium sp., Quinoa; Seigle; Triticale; Blé
Sous-groupe 020B, Orge, grains similaires, et pseudo-céréales avec enveloppe	Orge	<u>Orge, grains similaires, et pseudo-céréales avec enveloppe (GC 2087)</u> : Orge; Sarrasin; Sarrasin de Tartarie ; Alpiste des Canaries (annuelle) ; Avoine
Sous-groupe 020C Riz	Riz	<u>Riz (GC 2088)</u> : Riz; Riz africain; Riz sauvage (Zizanie)
Sous-groupe 020D Sorgho et Millet	Sorgho	<u>Sorgho et Millet (GC 2089)</u> : Digitaire; Larme de Job; Millet; Sorgho; Teff ou Tef;
Sous-groupe 020E Maïs	Maïs	Maïs ; Maïs à éclater; Téosinte
Sous-groupe 020F Maïs doux	Maïs doux (Maïs en épis) (graines plus épis sans l'enveloppe)	<u>Maïs doux (GC 2090)</u> : Maïs nain; Maïs doux (épis de maïs) (grains et épis sans l'enveloppe); Maïs doux (tous les grains sans l'épis ou l'enveloppe)
Group 021 Graminées et autres plantes pour la production de sucre et autres plantes pour la production de sirops	Canne à sucre ou Sorgho ou Sorgho doux	Sorgho ou Sorgho doux ; Canne à sucre

¹ Des produits de remplacement peuvent être sélectionnés sur la base des différences régionales/nationales dans la consommation quotidienne et/ou sur la base des zones de production.